



## **Procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 9 mars 2021**

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 36 membres sont présents sur 57, soit une majorité de 19.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2020. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Deux personnes ont souhaité se faire assermenter, il s'agit de :

Mme Claudine Karlen et,  
M. Yannick Karlen.

38 membres sont donc présents sur 59, soit une majorité de 20.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

### **1. Préavis municipal N° 1/2021 – Statuts de l'association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET)**

M. le municipal Samuel Baconnier présente un résumé du préavis de la municipalité.

M. Fabrice André, rapporteur de la commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Mme Sandrine Wagnière, rapportrice pour les commissions de gestion et des finances, donne lecture du rapport commun qui conclut également à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°1/2021 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

### **2. Préavis municipal N° 2/2021 – Sécurisation de la Rue de la Mécanique**

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

M. Loïc Liberati, rapporteur de la commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des travaux tels que présentés par le préavis.



Le président ouvre la discussion.

M. René Dutoit souhaite savoir si le parcage le long de la rue de la Mécanique sera toujours toléré. M. le syndic explique que la situation ne changera pas à ce sujet.

M. Eric Méda demande si la pose d'un panneau riverains autorisés ou de limitation de vitesse ont été examinées. Il est répondu que la municipalité et la commission ont écarté ces solutions qui ne garantissent pas la sécurité des piétons.

La parole n'étant plus sollicitée, le préavis n°2/2021 est soumis au vote et est adopté à une très large majorité, avec une abstention.

### **3. Préavis municipal N° 3/2021 – Réfection du terrain de beach-volley**

Mme la municipale Sabine Freymond présente le préavis de la municipalité.

Mme Nicole Laurent, rapportrice de la commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des travaux tels que présentés par le préavis.

Le président ouvre la discussion.

M. Olivier Jaunin demande quel est le coût d'entretien du terrain. Il est expliqué que l'entretien est assuré par la municipale en charge et qu'un traitement bisannuel a été évalué entre CHF 500 à 600.-.

Mme la municipale Sabine Freymond rappelle l'existence d'un règlement d'utilisation figurant sur la porte d'entrée du terrain et qu'il est ouvert à tous.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°3/2021 est soumis au vote et est adopté à une très large majorité, avec trois oppositions et deux abstentions.

### **4. Communications de la municipalité**

Mme la municipale Cécile Laurent indique que la municipalité examine différentes solutions pour l'entretien des bacs à fleurs situés en contrebas de la grande salle et que les plantations aux alentours de l'église sont en cours de réfection.

M. le syndic François Guignard remercie, au nom de toute la municipalité, les citoyennes et les citoyens de Fey pour leur confiance renouvelée lors des élections communales du 7 mars dernier et souhaite la bienvenue au futur municipal, Loïc Liberati. Ce dernier remercie également la population et la municipalité pour son accueil.



## 5. Divers et propositions individuelles

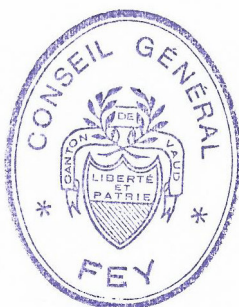
M. Christian Annen relève le mauvais état du chemin qui traverse la ferme des Plats. M. le syndic informe que la municipalité est consciente du problème et que des travaux d'entretien ne suffisent désormais plus. A ce jour, aucune solution ne peut malheureusement être proposée au vu du coût trop conséquent de la remise en état du chemin.

Le président annonce la date d'installation des nouvelles autorités fixée au 18 mars prochain. Il rappelle que les membres du conseil sont assermentés pour la législature. Dès lors, celles et ceux souhaitant être membre du conseil pour la prochaine législature devront être présent-e-s lors de cette séance d'installation des autorités.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 8 juin 2021 au Parlement vaudois. Les autres séances de l'année 2021 sont fixées au 7 septembre et au 9 décembre.

La séance est levée à 21h15.

Le Président :  
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :  
Céline Pesquet Saffore